



# **Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Exceptionnelle**

## **de l'Association HIF lundi 12 juin 2023**

### **14h en ligne (Messenger en appel vidéo)**

*Convocation sur les réseaux sociaux et SMS*

*Ordre du jour : face à la montée en puissance de l'association*

*Breteuil : demande de tenir une permanence à l'institut médical*

*Crépy en Valois : demande d'organiser une journée des handicaps invisibles au centre hospitalier*

*Compiègne : demande de tenir une permanence au centre hospitalier*

*Salles sur Beauvais, Compiègne, Thourotte, Clermont ...*

*Les déplacements deviennent coûteux, que pensez vous des remboursements des frais kilométriques ?*

*Les bénévoles actifs ? Voulez-vous continuer ? Qui veut s'engager ? Pour quelles raisons ?*

*Diverses questions d'organisation (salles)*

*Membres du conseil présents :*

*Céline Koenig*

*Carole Briatte (en tant que présidente)*

*Marie Bresson*

*Marianne Schmitt*

*Sylvie Carré*

*Adhérents présents:*

*Amandine Smutek (en tant que secrétaire)*

*Virginie Pierin*

## A propos des remboursements des frais kilométriques, ce que dit la loi :

Les associations à but non lucratif peuvent rembourser leurs salariés ou bénévoles qui effectuent des missions (tenir une réunion, une permanence...) avec leurs véhicules personnels selon un barème kilométrique dédié.

Afin de pouvoir prétendre au **remboursement des frais kilométriques**, le bénévole doit :

- **Avoir un permis de conduire valide**
- **Certifier la validité du contrôle technique de son véhicule**
- **Avoir souscrit à une assurance pour son véhicule.**

Les associations doivent intégrer dans leur politique de frais l'une des trois possibilités suivantes pour le dédommagement des indemnités kilométriques :

- Remboursement au réel (sur la base des frais réellement engagés)
- Remboursement selon le barème des indemnités kilométriques
- Réduction d'impôts (réservée aux bénévoles).

Le remboursement sur la base du barème des IK peut se faire dans le cas où le bénévole (ou salarié) ne peut présenter les **justificatifs de ses déplacements**. Ce **barème kilométrique** est spécifique aux associations, et se calcule selon la puissance du véhicule et la distance parcourue chaque année. Le barème des indemnités kilométriques des associations 2023 est de :

- 0,324€ par km parcouru pour les voitures

Si le bénévole décide de réaliser un abandon de frais au profit de l'association, il peut alors bénéficier d'une réduction d'impôt.

La **réduction d'impôt** dépend de la nature de l'association. En 2023, elle est de :

- Pour les associations reconnues d'utilité publique : 66% du montant des frais kilométriques.

## Comment se passe l'abandon des frais kilométriques au profit d'une association ?

Le bénévole doit conserver l'ensemble des justificatifs relatifs à ses déplacements, et rédiger une déclaration certifiant qu'il renonce au remboursement des frais kilométriques engagés au profit de l'association. Cette déclaration doit comporter les éléments suivants :

- Nom, prénom et adresse du bénévole
- Marque du véhicule et immatriculation
- Une phrase ayant pour objet le renoncement : « je soussigné [nom et prénom], certifie renoncer au remboursement des frais ci-dessus et les laisser à l'association [nom de l'association] en tant que don »
- Une phrase où il certifie n'avoir utilisé son véhicule que pour des déplacements en lien avec l'activité bénévole (réunion, match, distribution...), ainsi que le lieu et la date.
- L'association devra de son côté conserver les justificatifs et la déclaration écrite certifiant qu'il renonce au remboursement de ses frais au profit de l'association. Elle devra également réaliser une **double inscription en comptabilité** : en charges pour les frais, et en produits (dons) pour l'abandon de frais.

- 
- **A noter** : les associations doivent conserver les justificatifs des bénévoles pendant une durée de 4 ans à compter de l'année de la dépense.

- 
- L'association devra aussi remettre au bénévole un reçu de don, afin qu'il puisse justifier de son don et ainsi bénéficier de la réduction d'impôt lors de sa déclaration sur le revenu.

### - Propositions:

Les bénévoles imposables auront leur reçu fiscal de don pour abandon de frais kilométriques (calculer en tant que frais réels sur les impôts, voir les barèmes en ligne), et les non imposables seront remboursés de leurs frais sur la base de 0.324€ du km.

## Exemples concrets mais factices:

-D'une Personne imposable :

Laigneville / Thourotte : 50 km x 2 (aller-retour) 100 km

février, avril, juillet, août, septembre, octobre, décembre soit 7 fois => 100x7=700 km

Laigneville/Compiègne : 35 km x 2 (aller-retour) 70 km

mai, novembre : soit 2 fois => 70x2=140 km

Laigneville/Clermont : 10 km x 2 (aller-retour) 20km

janvier soit 1 fois => 20km

Laigneville/ beauvais : 40 km x 2 (aller-retour) 80 km

septembre soit 1 fois => 80 km

Laigneville/Breteuil : 50km x 2 (aller-retour) 100km

octobre soit 1 fois => 100 km

Laigneville/Crépy en Valois : 40 km x 2 (aller-retour) 80 km

novembre soit 1 fois => 80 km

Total parcouru : 1120 km

Frais kilométriques du bénévole d'association : barème 2023 (commentcamarche.com)

### BARÈME KILOMÉTRIQUE 2023 POUR LES VOITURES

Puissance fiscale	Jusqu'à 5 000 km	De 5 001 à 20 000 km	Plus de 20 000 km
3 CV et moins	$d \times 0,529$	$(d \times (0,316) + 1065)$	$d \times 0,37$
4 CV	$d \times 0,606$	$(d \times 0,340) + 1330$	$d \times 0,407$
5 CV	$d \times 0,636$	$(d \times 0,357) + 1395$	$d \times 0,427$
6 CV	$d \times 0,665$	$(d \times 0,374) + 1457$	$d \times 0,447$
7 CV et plus	$d \times 0,697$	$(d \times 0,394) + 1515$	$d \times 0,470$

Calcul pour une voiture de 5 cv par exemple :  $1120 \times 0.636 = 712.32$

Voici les frais réels calculés qui seront transformés en don (reçu fiscal délivré par l'association)

-D'une Personne non imposable :

Le Plessis-Brion/ Thourotte : 3 km x 2 (aller-retour) 6 km

février, avril, juillet, août, septembre, octobre, décembre soit 7 fois =>  $6 \times 7 = 42$  km

Le Plessis-Brion /Compiègne : 15 km x 2 (aller/retour) 30 km

mai, novembre : soit 2 fois =>  $30 \times 2 = 60$  km

Le Plessis-Brion/Clermont : 45km x 2 (aller / retour) 90 km

janvier soit 1 fois => 90km

Le Plessis-Brion / Beauvais : 70 km x 2 (aller/ retour) 140 km

juin, septembre soit 2 fois => 280 km

Le Plessis-Brion /Breteuil : 60 km x 2 (aller/ retour) 120km

juin, octobre soit 2 fois => 240 km

Le Plessis-Brion /Crépy en Valois : 30 km x 2 (aller retour) 60 km

novembre soit 1 fois = > 60 km

Total parcouru : 772 km

Selon le barème des indemnités kilométriques des associations 2023 :

$0,324\text{€} \times 772 \text{ km parcourus} = 250\text{€}128$  à rembourser au bénévole.

Il va de soi que s'il y a co-voiturage, c'est celui qui utilise son véhicule qui bénéficie des avantages,

Un cahier de présence pourrait être envisagé dans ce cas ?

Proposition que cela soit rétroactif depuis janvier 2023.

- **En ce concerne les finances :**

Nous avons reçu un don de la part de la boutique de CBD de Gisors de 277€.

Nous avons un TOTAL CAISSE + COMPTE BANCAIRE de 816€80

A savoir que nous allons avoir besoin de nouveaux flyers également (rajouter les adresses de Beauvais voire Breteuil) on arrive à la fin (environ 150€)

Il restera à payer environ 55€ de frais d'hébergement en octobre

L'assurance est à payer en février environ 120€

Après dépenses il resterait environ 490€ (sans les remboursements kilométriques)

Nous allons refaire une demande de subvention à la ville de Thourotte (on ne l'a pas faite l'année dernière car nous n'avons pas tout dépensé avec le covid); nous avons eu 500€ il y a 2 ans, on peut donc prétendre à la même chose voir plus environ ... 1500€.

Les adhésions de fin août début septembre seront à prendre en considération (minimum 20 x 12 = 240€) ou peut-être faut-il les augmenter ? 15€ ? (cela ferait 300€) 14€ ?

L'association a été invitée à une réunion au crédit agricole pour nous présenter ce à quoi nous pouvons prétendre :

Un livret A

Des flyers avec leur logo sous réserve d'acheter des parts sociales pour 30€ payable 1 fois, récupérable à tout moment en cas de clôture des comptes et ou de l'association, ou de décision lors d'une assemblée générale (par soucis écologiques, ce sera avec parcimonie, mais possibilité d'en demander plusieurs fois dans l'année)

2 aides : «J'aime mon territoire» JMT et « projet d'initiative locale » PIL

Ces dossiers à remplir peuvent servir pour des manifestations (achat de matériel etc) qui peuvent être subventionnées à hauteur de 70% pour l'une des deux et l'autre ce sont des dotations.

- **Pour ce qui est du conseil, il va falloir restructurer :**

Céline Manuby part en Vendée.

Il nous faut des personnes aptes à répondre dans l'urgence aux questions posées pour nos décisions importantes, bon nombre sont restées sans réponses dernièrement et cela nous retarde (ex : demande d'assemblée générale extraordinaire, choix des dates de salles etc )

Des personnes sérieuses et positives. Pas besoin d'être nombreux, le simple fait d'être rapide dans nos décisions est le principal.

Après nous avons besoin de bénévoles actifs : transport des victuailles, préparation de la salle (chaises, tables, café, ... )

De ce fait, nous demandons ici qui veut rester ou quitter le conseil, qui veut être bénévole, ou simple adhérent.

Vous voulez entrer dans le conseil ? pour y apporter quelle aide ?

- Pour ce qui est des salles, nous avons retenu 2 dates par mois quand il n'y a pas de vacances scolaires ; des permanences à Breteuil en semaine + quelques autres dates.

Nous aimerions alterner les salles les plus éloignées dans le même mois:

DISPONIBILITÉS DES SALLES RÉELLES:

DATES	COMPIÈGNE	THOUROTTE	CLERMONT	BEAUVAIS
3 septembre	NON	FORUM ASSO	NON	NON
9 septembre	NON	NON	NON	FORUM ASSO
23 septembre	OUI	OUI	OUI	OUI
7 octobre	OUI	OUI	OUI	OUI
21 octobre	OUI	OUI	NON	OUI
18 novembre	OUI	OUI	OUI	NON
2 décembre	NON	NON	OUI	NON
16 décembre	OUI	REPAS NOËL ?	OUI	OUI
13 janvier	OUI	OUI	OUI	OUI
27 janvier	OUI	OUI	OUI	OUI
3 février	OUI	OUI	OUI	NON
17 février	OUI	OUI	OUI	OUI
16 mars	NON	OUI	OUI	OUI
30 mars	OUI	OUI	OUI	OUI
13 avril	OUI	OUI	OUI	OUI
12 mai	JOURNÉE	DE LA	FIBROMYALGIE	Où ?

25 mai	OUI	OUI	OUI	OUI
8 juin	OUI	NON	OUI	OUI
22 juin	OUI	NON	OUI	OUI
20 juillet	NON	PIQUE-NIQUE	NON	NON
Août	VACANCES	VACANCES	VACANCES	VACANCES
BRETEUIL	28/11/23 14H à 17H	23/01/2024 14H à 17H	23/04/2024 14H à 17H	23/07/2024 14H à 17H

PLANNING ENVISAGÉ:

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER
03/ Thourotte forum	07/ Clermont	18/ Thourotte	02/ Clermont	13/ Clermont Galette des Rois	03/ Thourotte
09/ Beauvais forum	21/ Compiègne	28/ Breteuil	16/ Thourotte repas Noël	27/ Compiègne	17/ Beauvais
23/ Beauvais et Thourotte				23/ Breteuil	
MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT
16/ Clermont	13/ Beauvais	12/ Crepy en Valois	08/ Clermont	20/ Thourotte Pique Nique	Vacances
30/ Compiègne	23/ Breteuil	25/ Compiègne	22/ Beauvais Pique Nique	23/ Breteuil	



## Suite à ces questions voici les décisions votées :

- Proposition du remboursement des frais kilométriques voté par la majorité (5 contre 2),

pour demander des subventions, il faut dépenser l'argent avant ; les remboursements réels vont donc être versés dès le mois prochain pour les 6 mois passés, car les demandes de subventions sont à faire en octobre, les derniers 6 mois seront remboursés en fin d'année tout comme les reçus fiscaux pour les personnes imposables (en aucun cas ces remboursements sont à but lucratif mais bien un remboursement des frais engagés auquel les bénévoles actifs ont le droit comme dans toute association) pour ce faire il sera demandé la copie du permis de conduire, carte grise du véhicule utilisé, contrôle technique et assurance du bénévole, à cette date, 4 personnes sont concernées : Marianne imposable recevra son reçu fiscal en fin d'année, Marie, Céline et Carole non imposables percevront le remboursement des mois qui se sont écoulés pour les événements suivants :

Sophrologie Thourotte : 5, 12, 19, 26 janvier 2,9,16 février 2,16,23,30 mars

Réunion Clermont 21 janvier, 27 mai

Réunion Thourotte 18 février, 15 avril

Hôpital de Compiègne 12 mai journée de la fibromyalgie

Réunion Compiègne 20 mai

Réunion beauvais 3 juin

Forum des associations de Breteuil le 6 juin

Le détail des calculs après vérifications des présences et les pièces justificatives reçues (permis, assurances, contrôles techniques, cartes grises) est le suivant :

Marie 60650 Lachapelle aux pots :

21/01/23 : réunion 59 rue Wenceslas 60600 Clermont	Aller/Retour : 100 km
27/05/23: réunion 59 rue Wenceslas 60600 Clermont	Aller/Retour : 100 km
03/06/23 : réunion 163 rue de Paris 60000 Beauvais	Aller/Retour : 44 km
03/06/23 : forum associations 32 rue de Paris 60120 Breteuil	Aller/Retour : <u>88 km</u>
Distance parcourue par Marie :	= 332 km

Selon le barème en vigueur, Marie aura un remboursement de  $332 \times 0.324 = 107\text{€}57$

Carole 60150 Le Plessis-Brion :

21/01/23 : réunion 59 rue Wenceslas 60600 Clermont Aller/Retour : 86 km  
18/02/23 : réunion 26bis rue d'Austerlitz 60150 Thourotte Aller/Retour : 4.6km  
15/04/23 : réunion 26bis rue d'Austerlitz 60150 Thourotte Aller/Retour : 4.6km  
12/05/23 : Jour Fibro 8 avenue Henri Adnot 60200 Compiègne Aller/Retour : 30 km  
20/05/23 : réunion rue Bernard Moraçais 60200 Compiègne Aller/Retour : 30 km  
03/06/23 : réunion 163 rue de Paris 60000 Beauvais Aller/Retour : 134 km  
03/06/23 : forum associations 32 rue de Paris 60120 Breteuil Aller/Retour : 112 km  
05/01; 12/01; 19/01; 26/01; 02/02; 16/02; 02/03; 30/03 : sophrologie  
26bis rue d'Austerlitz 60150 Thourotte: 8 Allers/Retours de 4.6km soit : 36.8 km  
Distance parcourue par Carole : = 438 km

Selon le barème en vigueur, Carole aura un remboursement de  $438 \times 0.324 = 141\text{€}91$

Céline 60170 Tracy le Mont :

18/02/23 : réunion 26bis rue d'Austerlitz 60150 Thourotte Aller/Retour : 26km  
12/05/23 : Jour Fibro Co-voiturage jusque chez Carole Aller/Retour : 24 km  
12/01; 19/01; 26/01; 02/02; 16/02; 02/03 : sophrologie  
26bis rue d'Austerlitz 60150 Thourotte: 8 Allers/Retours de 26km soit : 156 km  
16/03 ; 23/03 : sophrologie 26bis rue d'Austerlitz 60150 Thourotte  
en passant chercher Carole : 2 Allers/Retours de 28 km soit : 56 km  
Distance parcourue par Céline : = 262 km

Selon le barème en vigueur, Céline aura un remboursement de  $262 \times 0.324 = 84\text{€}89$

## Marianne 60290 Laigneville

21/01/23 : réunion 59 rue Wenceslas 60600 Clermont

en passant chercher Sylvie à Thiverny

Aller/Retour : 45.4 km

18/02/23 : réunion 26bis rue d'Austerlitz 60150 Thourotte

Aller/Retour : 94 km

15/04/23 : réunion 26bis rue d'Austerlitz 60150 Thourotte

Aller/Retour : 94 km

12/05/23 : CHI 8 avenue Henri Adnot 60200 Compiègne

Aller/Retour : 62km

Distance parcourue par Marianne :

= 295 km

Selon le barème en vigueur des impôts ( moins de 5000 km parcourus pour une voiture de 6 cv),

Marianne déclarera au minimum (l'année n'est pas terminée, ces calculs vont jusqu'au mois de juin)

$295.4 \times 0,665 = 196\text{€}441$  de don

La réduction d'impôt est de **66 %** du montant des dons.

La réduction s'applique dans la limite de **20 %** du revenu imposable.

La réduction d'impôt sera donc au minimum de 129€.

Le total de remboursement pour les 3 bénévoles actives non imposables

pour la période de janvier à juin 2023 est de 334€37.

- Les cotisations passeront à 15 € (voté à l'unanimité).
- Nous ouvrons un livret A (voté à l'unanimité) au Crédit Agricole.
- Nous donnons 30€ de parts sociales pour ainsi bénéficier de flyers gratuits avec le logo du Crédit Agricole (voté à l'unanimité) ainsi plus de dépenses prévues à cet effet.
- Nous remplirons les dossiers JMT et PIL (voté à l'unanimité) du Crédit Agricole.

- Nous allons retenir toutes les dates dans toutes les salles pour pouvoir choisir lors des accords (voté à l'unanimité).
- Proposition de plusieurs équipes possibles pour Breteuil : Céline, Amandine, Carole du Compiégnois / Marie, Marianne, Sylvie du Beauvaisis/Creillois pour plusieurs possibilités selon les malades affectés pour les rdv selon nos propres pathologies par exemple (voté à l'unanimité).
- Virginie demande à rejoindre le conseil.
- Amandine demande à rejoindre le conseil pour donner de l'aide pour tout l'administratif, monter les dossiers de demandes de subventions, les courriers ...

### Rappel pour mémoire :

On peut définir les bénévoles d'association comme des personnes qui consacrent une partie de leur temps, sans être rémunérées, aux activités de l'association.

Le principe est qu'un bénévole peut se faire rembourser des frais qu'il a engagés pour accomplir sa tâche, dans la mesure où les frais correspondent à des dépenses réelles et justifiées.

Une association peut également, sous certaines conditions, attribuer des chèques repas à ses bénévoles.

SOURCE : [Le bénévole du monde associatif | Associations.gouv.fr](https://www.associations.gouv.fr/le-benevole-du-monde-associatif)



# RÔLE

## DU BÉNÉVOLE ACTIF



- RÉPOND AU TÉLÉPHONE AUX MALADES, AUX MAIRIES, AUX INTERVENANTS,
- S'OCCUPE DU SITE INTERNET, FACEBOOK, INSTAGRAM, L'APPLICATION,
- RÉALISE DES VISUELS, DES COURRIERS, DES MAILS,
- CORRIGE LES FAUTES D'ORTHOGRAPHE ET AIDE À LA RÉDACTION D'UN COURRIER,
- COMMANDE ET/OU ACHÈTE MATÉRIEL ET DIVERS,
- DISTRIBUE, DÉPOSE, ACCROCHE, COLLE DES FLYERS, DES AFFICHES,
- APPELLE LES MAIRIES, BANQUES, ASSURANCES, INTERVENANTS,
- RÉCUPÈRE / RAMÈNE LES CLÉS DES SALLES,
- TIENT LES COMPTES BANCAIRES, LA CAISSE,
- PRÉPARE LES SALLES POUR L'ACCUEIL, RANGE ET NETTOIE À LA FIN,
- EST RESPONSABLE DU BON DÉROULÉ DE LA RÉUNION OU DE TOUT AUTRE ÉVÈNEMENT, GUIDE LES INTERVENANTS,
- EST RÉGULIER DANS LA MESURE DU POSSIBLE DANS SES PARTICIPATIONS AUX ÉVÈNEMENTS,
- EST À L'AISE AVEC LES RÉSEAUX SOCIAUX POUR RÉPONDRE AUX QUESTIONS GÉNÉRALEMENT POSÉES DANS L'URGENCE,
- AIME LA PAGE FACEBOOK, INSTAGRAM, PARTAGE LES POSTS FACEBOOK ET ARTICLES DU SITE WEB,
- A L'APPLICATION ASSOCIATION HIF DANS SON SMARTPHONE ET LA CONSEILLE AUX (FUTURS) ADHÉRENTS.



# CHARTRE

## DE L'INTERVENANT



L'ASSOCIATION HIF PEUT ME SERVIR DE VITRINE,  
M'AIDER À RENCONTRER DE POTENTIELS CLIENTS  
QUE JE TENTERAIS DE CONVAINCRE LORS DE MON INTERVENTION GRATUITE.

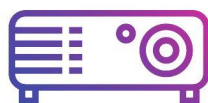
AUCUNE VENTE NE SERA TOLÉRÉE LORS DE CELLE-CI,  
SI DES PERSONNES SONT INTERESSÉES PAR MES ÉVENTUELS "PRODUITS",  
CELA SE FERA EN DEHORS (PAR TELEPHONE, MAIL, À MON CABINET...)



EN ÉCHANGE, L'ASSOCIATION HIF MENTIONNERA MON NOM, MON ENTREPRISE,  
MON ACTIVITÉ SUR SES RÉSEAUX SOCIAUX (FACEBOOK, INSTAGRAM)  
ET RÉDIGERA UN ARTICLE SUR SON SITE INTERNET SUITE À MON INTERVENTION.

JE POURRAIS ÉVENTUELLEMENT CRÉER UN TARIF SPÉCIAL  
POUR LES ADHÉRENTS SI MA SITUATION LE PERMET.

JE DEVIENDRAIS AUTOMATIQUEMENT ADHÉRENT SANS COTISER,  
ET POURRAIS DONC PARTICIPER AUX ATELIERS DE L'ANNÉE COMME BON ME SEMBLE.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 15h00

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion  
signé par le président et le secrétaire de séance.

à Thourotte le 21 juin 2023

Le président de séance

Carole Briatte



Le secrétaire de séance

Amandine Smutek

